

FICHE DE LIAISON A L'ISSUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
avec les représentants légaux

1 – PROPOSITION DU CONSEIL DES MAITRES

NOM et prénom : **DATE DE NAISSANCE :**
ECOLE FREQUENTEE : **CLASSE :**
NOM et prénom des représentants légaux :
Adresse :

En amont de cette proposition, des contacts suffisamment fréquents ont lieu entre l'enseignant de l'élève et les parents.

PROPOSITION DU CONSEIL DES MAITRES DU CYCLE

- Admission en 6^{ème}
- Admission en 6^{ème} après réduction d'un an du cycle des approfondissements
- Redoublement exceptionnel cas de rupture des apprentissages **après avis de l'IEN.**

Date :

Signature du directeur d'école :

AVIS DES REPRESENTANTS LEGAUX

(sans réponse des représentants légaux dans un délai de 15 jours, la proposition sera considérée comme acceptée).

- J'accepte** la proposition du conseil des maîtres.
- Je n'accepte pas** la proposition du conseil des maîtres.

Motivation :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature des responsables légaux :

2 – DECISION DU CONSEIL DES MAITRES

NOM et prénom :CLASSE :

DECISION DU CONSEIL DES MAITRES DU CYCLE

- Admission en 6^{ème}
- Admission en 6^{ème} après réduction d'un an du cycle des approfondissements
- Redoublement exceptionnel cas de rupture des apprentissages **après avis de l'IEN**

Motivation :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature du directeur d'école :

REPONSE DES REPRESENTANTS LEGAUX

(sans réponse des représentants légaux dans un délai de 15 jours, la décision sera considérée comme acceptée).

- J'accepte** la décision du conseil des maîtres.
- Je n'accepte pas la décision du conseil des maîtres** et demande son réexamen devant la commission départementale de recours du 6 juin 2017. Je joins à cet effet un courrier motivant ma demande. Je souhaite être entendu devant les membres de la commission et suis joignable par téléphone auafin d'être contacté en amont pour organiser mon passage. La décision définitive de la commission sera notifiée par courrier.

Date :

Signature des responsables légaux :

Transmission du dossier complet de recours à l'IEN **au plus tard le 30 mai 2017**. Le dossier de recours se constitue ainsi : la présente fiche de liaison accompagnée du livret scolaire, du cahier d'évaluation, des PPRE ou/et PAP éventuels, des trois derniers cahiers du jour, du courrier motivé des responsables légaux ainsi que de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription concernée.

Visa du directeur d'école :